

16°C - 25°C

BOURSE = **TRAFIC**
Bel-20 : -0,39 %
05/07 09:44

77 km. NORMAL

mad l'agenda

oats blogs le studio **styles**

vie du net sciences & santé petite gazette le fil info quiz

DU TEMPLE DES ÉLÉPHANTS! **KAI-MOOK** célébration

Articles similaires :

- Ntuyahaga organise sa défense...
- Bernard Ntuyahaga jugé coupable...
- Un procès d'assises pour la mort des paras...
- Guy Verhofstadt au Palais de Justice...
- Ntuyahaga sans doute jugé en 2007...
- Procès Rwanda Interrogatoire du major rwan...
- Procès Rwanda La parole à la défense du ma...
- Des citoyens belges vont juger du génocide...
- Procès Rwanda Le récit d'un témoin direct ...
- Procès Rwanda Les parties civiles ont fini...
- Procès Rwanda Les témoins accusent : Pourq...
- Génocide Le 19 avril s'ouvrira à Bruxelles...
- Procès Rwanda La fin des témoins aux assis...
- Procès Rwanda Bernard Ntuyahaga mis en dif...
- Le troisième procès Rwanda à Bruxelles--Ju...
- Procès Rwanda Bernard Ntuyahaga passait « ...
- Procès Rwanda Les victimes chargent le maj...
- La vérité sur l'assassinat de nos paras ?...
- Procès Rwanda Le major Ntuyahaga aux assis...
- Procès Rwanda Des Casques bleus ghanéens a...

R- R+

Le major BORLOO, JEAN-PIERRE
Page 15
Vendredi 8 septembre 2006

Justice internationale Un troisième procès sur le génocide rwandais à Bruxelles

C'est décidé ! Il y aura bien un troisième procès Rwanda en Belgique suite au génocide de 1994 sur base du principe de la compétence universelle. La chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Bruxelles a, en effet, renvoyé le major Bernard Ntuyahaga, 54 ans, devant la cour d'assises. Le 7 avril 1994, l'homme aurait notamment conduit nos paras belges, en poste devant la résidence du Premier ministre Agathe Uwilingiyimana, vers le camp Kigali, où ils furent sauvagement assassinés.

C'était tout au début des événements, soit quelques heures après l'élément déclencheur du génocide : l'attentat contre l'avion présidentiel. Les casques bleus belges du peloton Mortier, de Flawinne, furent envoyés par le colonel Marchal à la résidence du Premier ministre, qui comptait lancer un appel au calme. Sur place, la garde présidentielle s'est opposée, par les armes, à l'interposition des Belges, Agathe Uwilingiyimana a tenté de fuir de chez elle par le jardin, elle a été assassinée, ainsi que son mari.

Les dix Belges ont ensuite été désarmés dans des circonstances qui restent à éclaircir et conduits au camp Kigali, où ils ont été lynchés puis achevés après des heures de lutte et d'appels au secours. Sans intervention des Nations unies.

Le major Ntuyahaga devra se défendre d'une série d'accusations portant sur ces assassinats, des paras et du Premier ministre. D'autres accusations visent ensuite des massacres de civils à Kigali, dans le quartier de Kyovu, où vivait le major : un ex-ministre et une série d'autres Rwandais.

Enfin, d'autres faits lui sont reprochés dans la préfecture de Butare, dans le sud du pays. Le major y avait été muté début juin 1994. Il aurait participé à des réunions du Conseil de sécurité préfectoral visant à organiser des massacres.

Le procès, qui devrait normalement se dérouler au premier semestre 2007, durera plusieurs semaines. Pour familiariser les jurés aux événements rwandais, il faudra entendre des témoins décrivant le contexte du génocide, des témoins des faits et des témoins de moralité. Parmi eux, de nombreux Rwandais mais probablement aussi le colonel belge Luc Marchal, qui commandait nos casques bleus, et peut-être aussi le général canadien Roméo Dallaire, qui dirigeait la Mission des Nations unies au Rwanda (Minuar). La cour d'assises devrait aussi entendre les casques bleus ghanéens qui étaient en poste à la résidence du Premier ministre à l'arrivée des Belges.

Le major Bernard Ntuyahaga, détenu en Belgique depuis mars 2004, nie les accusations. Il sera défendu par Mes Luc De Temmerman, connu pour sa négation du génocide des Tutsis par les Hutus, et Bonaventure Mbarushimana, ancien magistrat proche du pouvoir génocidaire.

En face, plusieurs parties civiles. D'abord, bien sûr, les familles des dix casques bleus qui souhaitent connaître les détails précis de la neutralisation et de l'assassinat des paracommandos. Puis l'Etat belge, en la personne du ministre de la Défense. Curieusement, ce sont les mêmes avocats qui défendent ces deux parties, Mes Marc

Uyttendaele et Laurent Kennes. Curieusement, car une plainte avait précédemment été déposée par des victimes contre les ministres belges Claes et Delcroix pour omission d'agir et de porter secours. Mais ce débat-là sur la responsabilité de la hiérarchie ne devrait pas faire partie du prochain procès.

Toujours du côté des victimes, on trouve aussi Me Philippe Lardinois pour un ancien ministre assassiné ainsi que sa famille, puis Me Michèle Hirsch pour des victimes civiles rwandaises.

Pour les familles des paras, il s'agit là d'un soulagement. Enfin, ces faits, déjà épinglés par la commission parlementaire sur le Rwanda dans les années 90, seront disséqués et jugés.

Actualité	Services	Les autres sites Rossel	Liens rapides
<ul style="list-style-type: none">▪ la Une▪ belgique▪ monde▪ sports▪ culture▪ économie▪ les blogs▪ débats▪ styles	<ul style="list-style-type: none">▪ nous contacter▪ plan du site▪ archives▪ flux RSS▪ newsletter▪ services et concours▪ Le Soir en PDF▪ club du soir▪ nécrologies du Soir	<ul style="list-style-type: none">▪ Vlan.be▪ Le Sillon Belge▪ Lenseo▪ PhotoBook▪ Références▪ Cinews▪ Rossel▪ Ticketnet▪ GrenzEcho▪ Rossel advertising	<ul style="list-style-type: none">▪ l'actu▪ les sports▪ la culture▪ l'économie▪ monde▪ régions▪ débats▪ infos high tech▪ styles▪ les blogs



les applications mobiles Le Soir
disponibles en téléchargement

